

### Fiche produit relative aux qualités et caractéristiques environnementales

<b>Produit</b>	<u>Sous-famille de produit :</u> GUIRLANDE/OBJET LUMINEUX <u>Référence du modèle :</u> ARBRE <u>Marque :</u> BUT <u>Code produit :</u> <u>Code EAN :</u> 2099901535450
<b>E&amp;E / luminaires</b>	

#### Qualités et caractéristiques environnementales du produit

Critère	Donnée
Décret n°2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets	Produit comportant au moins [%] de matières recyclées      0 % Recyclabilité du produit      Produit majoritairement recyclable Proportion de métaux précieux déterminée ? Contient au moins [X milligrammes] de métaux précieux (si proportion supérieure à 1 milligramme) <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non mg Proportion de terres rares déterminée ? Contient au moins [X milligrammes] de terres rares (si proportion supérieure à 1 milligramme) <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non mg
Décret n°2021-1285 du 1er octobre 2021 relatif à l'identification des substances dangereuses dans les produits générateurs de déchets	Contient une substance dangereuse      Non Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) : - Contient une substance extrêmement préoccupante      Non Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) : -
Décret n°2021-1110 du 23 août 2021 relatif à la mise à disposition des informations permettant d'identifier les perturbateurs endocriniens dans un produit	Contient un perturbateur endocrinien      Non Si oui, lequel/lesquels : -

#### Qualités et caractéristiques environnementales de l'emballage

Critère	Donnée
Décret n°2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets	Emballage comportant au moins [%] de matières recyclées      30 % Emballage compostable      Non Possibilités de réemploi de l'emballage      Non applicable Recyclabilité de l'emballage      Emballage majoritairement recyclable
Décret n°2021-1285 du 1er octobre 2021 relatif à l'identification des substances dangereuses dans les produits générateurs de déchets	Contient une substance dangereuse      Non Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) : - Contient une substance extrêmement préoccupante      Non Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) : -